

CONSEIL ECONOMIQUE et SOCIAL REGIONAL NORD - PAS DE CALAIS

Séance plénière du CESR du mardi 15 décembre 2009

Avis sur le projet de budget primitif du Conseil régional pour 2010
Sur saisine de M. le Président du Conseil régional en date du 03 décembre 2009 et
sur rapport de Patrice Quinchon, vice-président délégué aux budgets

avis adopté par 80 voix pour, 14 voix contre et 1 abstention

Le CESR constate que le contexte économique, financier et politique a été déterminant lors de l'élaboration de ce projet de budget primitif. L'année 2010 sera bien sûr un rendez-vous important avec les élections régionales du mois de mars et les réformes en cours.

Le projet s'inscrit dans une continuité certaine par rapport aux priorités affirmées lors des exercices précédents. Le CESR approuve la philosophie générale qui a présidé à ces choix et qui consiste à ne pas se lier par des orientations budgétaires nouvelles.

S'ajoute à cette situation, un certain nombre d'incertitudes sur les ressources et les missions futures de la Région. En effet, les réformes en cours concernant la taxe professionnelle mais aussi celles relatives à l'évolution des compétences des collectivités posent un certain nombre d'interrogations qui accentuent cette difficulté à se projeter dans l'avenir.

Toutefois, le CESR souhaite attirer l'attention sur l'analyse qu'il fait de la tonalité générale du document : pour le CESR, il ne s'agit pas d'un simple budget de reconduction. Les engagements pris antérieurement sont tenus y compris lorsqu'il s'agit d'accroître, comme cela était prévu, les financements affectés à certains projets ambitieux pour notre région qui émergent actuellement (Louvre Lens, learning centers, etc...).

Le CESR prend acte d'une volonté très affirmée de tenir les orientations prises malgré les incertitudes pesant sur les ressources à venir. La prudence des choix ne remet donc pas en cause les décisions antérieures.

Sur les politiques régionales, le CESR souhaite apporter un certain nombre d'observations.

En matière de développement économique et de politique de recherche

Le CESR approuve l'effort budgétaire en ce domaine conformément aux propositions du Schéma régional de développement économique. Toutefois le CESR s'interroge sur l'ampleur de cette implication de la Région: les moyens affectés sont significatifs, cependant ne restent-ils pas encore en retrait par rapport aux efforts consentis par d'autres Régions en ce domaine, alors que les études du CESR en ont montré l'efficacité ?

Dans cet esprit, un observatoire régional pourrait être créé pour mettre en place les outils nécessaires aux comparaisons entre régions notamment en distinguant, sur une longue période, la part de la recherche publique de la part de la recherche privée.

Dans le domaine de la formation

Il s'agit d'une compétence obligatoire de la Région et à laquelle le Conseil régional consacre traditionnellement des moyens importants. Le CESR rappelle qu'il a pris récemment un avis sur les investissements dans les lycées dans la continuité des travaux effectués en 2008.

Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, les crédits se focalisent essentiellement sur le learning center de l'abbaye de Vaucelles et sur le projet du « Quartier Latin ».

Même s'il s'agit d'une compétence étatique et malgré les espoirs que laissent entrevoir la mise en place du PRES et des plans CAMPUS, le CESR s'étonne du niveau des dotations de la Région pour l'enseignement supérieur, sujet pourtant consensuel, alors que le Nord-Pas de Calais connaît un taux élevé d'étudiants dans les formations courtes et un taux faible en Master et Doctorat.

Par ailleurs, le CESR a constaté les dispositions budgétaires liées à la mise en œuvre du 4^{ème} avenant au contrat d'objectifs et de moyens qui touche particulièrement l'apprentissage. Notre assemblée s'inquiète de l'avenir de ces mesures à une période où l'impact de la crise a fortement réduit le nombre de signatures de nouveaux contrats.

Sur les moyens réservés aux transports et aux Ports

Le CESR observe avec satisfaction les mesures envisagées dans le domaine fluvial dans la région. Il souhaite que les efforts soient intensifiés afin d'accompagner au mieux le projet du canal Seine Nord Europe pour que ses effets bénéficient à l'ensemble des territoires régionaux.

Notre assemblée souligne aussi le manque d'information sur l'état des différents réseaux de transports notamment ferroviaires. Il serait opportun de lancer des études permettant de cibler les aménagements à réaliser sur les réseaux existants avant d'envisager la réalisation de nouvelles infrastructures de transport.

Dans les domaines relevant de la santé

Le CESR fait part de ses inquiétudes en raison des incertitudes pesant sur l'avenir de la politique santé du Conseil régional. La suppression potentielle de la clause générale de compétence pourrait réduire, voire supprimer les interventions de la Région en matière de santé.

Sur le tourisme

Le CESR soutient les efforts développés pour la valorisation de la région notamment par la politique touristique appuyée sur quatre principes essentiels : durabilité, qualité, authenticité et solidarité.

Sur les politiques concernant l'environnement

Le CESR retient l'effort conséquent développé par la Région pour la protection de l'environnement : le triplement des réserves naturelles régionales d'ici 2013 et la déclinaison des grands enjeux planétaires au niveau régional au travers notamment du Plan climat et du projet trame verte et bleue.

Dans le domaine des relations et coopérations internationales

Le CESR est sensible à ce que soit mis l'accent sur l'impact pour les entreprises de notre région de l'aide apportée à l'international.

D'autre part, le CESR apprécierait que soit mis en exergue au-delà de la politique menée par le Conseil régional, l'ensemble des actions menées par les collectivités locales du Nord-Pas de Calais dans le cadre d'une mise en réseau et d'une coordination efficaces.

Dans le domaine de la culture et du sport

Le CESR se réjouit préalablement du démarrage des travaux du grand équipement régional et culturel que sera le Louvre Lens.

Dans le domaine sportif, le CESR s'interroge sur les conséquences que pourraient avoir les changements susceptibles d'intervenir sur les nouvelles limites des compétences des Régions.

* * * * *

Au cours de ces six dernières années, le CESR a pu apprécier l'implication de l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux pour le développement de notre région.

A l'occasion des prochains débats, il souhaite qu'émergent de nouveaux projets constructifs pour une amélioration exemplaire de notre environnement et pour le progrès économique et social des habitants du Nord Pas de Calais.

**Le Conseil Economique et Social Régional
du Nord-Pas de Calais**

Analyser le présent, lancer des débats,
faire émerger des idées, pour éclairer l'avenir.



RÉGION
Nord-Pas de Calais

Séance plénière du CESR du 15 décembre
Explication de vote du groupe « Milieux économiques » du CESR
Sur l'avis sur le projet de Budget Primitif du Conseil régional pour 2010

Les milieux économiques s'étonnent de constater qu'il y a un grand absent dans ce budget 2010 : la crise. La répartition des crédits ne semble pas tenir compte de cet événement majeur de l'année 2009.

- La réforme de la taxe professionnelle va supprimer, pour 2010, une bonne partie de l'autonomie fiscale des régions. Sur la part qui reste, le choix a été fait de ne pas accroître la pression fiscale, comme l'année passée. Cette stabilité est la bienvenue après des années d'augmentation.

- Ce budget est structuré par les choix des années passées, qui privilégient les investissements d'infrastructures sur la recherche, l'enseignement supérieur, le développement économique. Or, sans développement économique, aucun des autres problèmes du Nord-Pas-de-Calais ne sera résolu efficacement et durablement. Nous nous inquiétons du niveau encore relativement timide des engagements dans le domaine du développement économique, qui ont un effet multiplicateur.

- Des travaux comme celui qui a été fait au CESR sur les lycées devraient être conduits systématiquement dans tous les domaines, afin que le Conseil Régional dispose d'une visibilité claire sur la hiérarchie des priorités pour élaborer son budget.

- Nous répétons qu'il serait nécessaire de disposer d'informations sur une nécessaire GPEC, sur une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement de l'institution, et notamment sur la masse salariale.

- Nous soutenons la proposition de créer un observatoire interrégional du développement économique en France, puis à l'échelon euro-régional, pour développer le benchmarking territorial notamment dans le domaine budgétaire.

Nous sommes en présence d'un budget sans grande ambition économique pour la région, un budget de transition, intervenant avant une élection, sans réelle visibilité ni sur les compétences ni sur le financement à venir. Un budget, en même temps, toujours très important par rapport à la plupart des autres régions.



Séance plénière du mardi 15 décembre 2009 Explication de vote du groupe CFDT

Ce projet de budget primitif 2010 s'inscrit dans une équation difficile à résoudre constituée d'une part par l'approche d'une échéance électorale et d'autre part par un contexte incertain concernant la réforme de la fiscalité pour les collectivités territoriales.

Cette difficulté est l'explication d'un budget de « reconduction » sans nouvelles ambitions politiques et sur cette explication, la CFDT partage globalement le contenu du projet d'avis qui nous est soumis. Ce projet d'avis nous surprend néanmoins par son approche sectorielle.

Au-delà des investissements dans les grands projets structurants, certes nécessaires, nous nous interrogeons sur l'absence d'ambitions dans des domaines fondamentaux comme ceux du haut débit, de l'université ou encore de l'environnement. L'absence d'ambitions dans ces domaines nous permettra-t-elle d'entrer dans les critères de Lisbonne.

Depuis plusieurs années, la CFDT, mais également le CESR, mettent en évidence la difficulté d'une lecture transversale des budgets régionaux. Pour ne citer qu'un seul exemple il est très difficile de mesurer réellement les effets de la politique environnementale tant les différentes lignes budgétaires qui s'y réfèrent, sont éparpillées dans les différents chapitres du budget. Nous pourrions poursuivre les exemples sur d'autres politiques régionales y compris en matière de développement économique.

En 2007, la CFDT avait salué l'expérimentation appelée PEGASE (Performance de la Gestion et Amélioration du Service), lancée sur quatre compétences, qui devait permettre une meilleure lisibilité du budget et améliorer le suivi des décisions budgétaires du Conseil Régional dès 2008. Nous nous posons la question de ce qu'est devenue cette expérimentation ? A-t-elle été abandonnée ? L'absence d'un tel outil d'appréciation et d'évaluation devient de plus en plus pénalisante. Nous souhaitons que la question soit posée au conseil régional.

La CFDT votera le projet d'avis qui lui est soumis.



UNION REGIONALE DES SYNDICATS
F O R C E O U V R I E R E
DU NORD ET PAS-DE-CALAIS

103, rue Barthélemy Delespaul - B.P. 2023 - 59013 LILLE CEDEX - Tél: 03.20.52.29.67 - Fax :03.20.88.22.13

CCP 1822.40 G LILLE

Adresse INTERNET : <http://www.fo-nord.com> – e-mail :

fo.nord.pdc@wanadoo.fr

**Séance Plénière du CESR
du mardi 15 décembre 2009
Explication de vote du group FO concernant l'avis du CESR
sur le Budget Primitif de la région**

Le calendrier électoral, la réforme de la fiscalité et la faiblesse des dotations de l'Etat caractérisent le contexte budgétaire 2010.

Dans sa présentation du projet de budget primitif en décembre, l'exécutif marque sa volonté de poursuivre et de développer les politiques prioritaires pendant ce mandat.

FO approuve la volonté de la Région de mener une politique ciblée de coopération décentralisée, durable d'échelle à échelle, qui se tourne fortement vers le développement intégré. Il est judicieux de l'évaluer régulièrement. L'augmentation budgétaire prévue apparaît raisonnable, compte tenu de la forte exécution du budget 2009.

Le Schéma Régional de Développement Economique, compte tenu de ses impacts, de sa qualité voit à juste titre ses financements abondés. FO ne peut que souhaiter sa poursuite, compte tenu des besoins en terme d'emplois et d'innovations pour notre région.

L'enseignement supérieur est une compétence d'Etat. Il faut remarquer l'effort constant de la région, même si les moyens affectés restent modestes par rapport aux difficultés rencontrées. Compte tenu de l'intérêt du concept, FO espère la mise en place rapide de learning centers ouverts à tout public. Le relogement de l'IEP apparaît nécessaire et l'opération quartier latin justifiée.

Le budget recherche prend en compte les orientations du SRDE. Le Conseil Régional s'inscrit dans une volonté que FO approuve de qualification internationale, de développement et d'interaction recherche privée/recherche publique.

L'avis du CESR soutient, et ce à juste titre, les actions développées par la Région pour la protection de l'environnement qui s'inscrivent avec les politiques économiques et sociales menées dans le Nord – Pas de Calais, pour le développement durable.

Le Groupe FO tient à féliciter le Rapporteur pour la qualité de son travail et votera l'avis.



**Explication de vote du groupe UNSA-CFE-CGC
Sur l'Avis sur le budget primitif 2010 du Conseil Régional
Nord-Pas de Calais**

Si le projet de Budget primitif 2010 traduit une certaine continuité dans l'action régionale, il exprime également une certaine volonté avec des engagements forts dans les grands projets qui vont booster notre région : Louvre-Lens, Grand Stade, Canal Seine-Nord,, mais aussi en installant définitivement les politiques définies dans le Schéma Régional de Développement Economique

Volonté également dans toutes les autres politiques.

Mais volonté aussi de maintenir la cohésion sociale en accompagnant la population dans la vie quotidienne.

Volonté de cohésion territoriale avec la politique Pays et les fonds territoriaux, les Plans Locaux de Développement Economique...

Volonté de rétablir une certaine qualité de vie dans le Nord-Pas de Calais.

Nous le constatons, les domaines d'intervention de la Région depuis quelques années s'amplifient. Progressivement, sous les effets de la décentralisation, d'une collectivité de projet, la Région se transforme en collectivité de gestion. La part du budget de fonctionnement est maintenant largement supérieure à celle du budget d'investissement.

Avec la décentralisation, des compétences nouvelles ont été acquises. Pour d'autres, face aux besoins et à l'urgence, la Région s'en est saisie. Mais nous voyons bien aujourd'hui les limites de l'intervention régionale. En effet, les marges de manoeuvre se réduisent d'année en année.

Demain, le budget régional dépendra en majeure partie des dotations d'Etat.

2010 est donc une année charnière.

Certes, c'est l'année du renouvellement de l'assemblée régionale, mais c'est aussi celle annoncée d'une réforme de la taxe professionnelle et des collectivités.

Jusqu'à maintenant, la Région avec ses moyens, met en œuvre des politiques qui visent à répondre, globalement, aux attentes des citoyens et des salariés, et aux défis à relever pour l'avenir du Nord Pas de Calais. Mais jusqu'à quand pourra-t-elle y parvenir ?

Le projet d'avis qui nous est présenté aujourd'hui pointe bien toutes les questions que nous nous posons tous. Aussi, notre groupe UNSA/CFE-CGC le votera.

Séance Plénière du mardi 15 décembre 2009
Explication de vote du groupe « Associations »
Sur l'avis sur le projet de budget primitif de la Région pour 2010

Comme le souligne le projet d'avis, le groupe des associations constate que le budget 2010 est marqué par la continuité dans les grands équilibres et dans la réalisation des politiques engagées. Il est bien conscient par ailleurs des incertitudes et des contraintes qui pèsent et qui pèseront dans le futur, comme de la réduction probable des marges d'autonomie.

Dans ce contexte le groupe des associations souhaite insister sur deux points :

- Il souligne tout d'abord la nécessité de mieux identifier encore les priorités et de mieux évaluer les politiques mises en œuvre par le Conseil Régional.
- La deuxième préoccupation découle de la première :

la recherche d'une meilleure efficacité, passe notamment par une coopération accrue avec tous les acteurs du développement régional;

C'est vrai avec les autres collectivités territoriales et avec les EPCI,

c'est vrai avec les acteurs économiques et sociaux,

c'est vrai aussi avec le monde associatif pour lequel nous souhaitons un approfondissement des modalités de relation dans la ligne de la charte signée avec le Conseil Régional.

Le groupe des associations votera le projet d'avis.